Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20260417-029_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

❖

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOHEAC

N° 29/26

Le vendredi 17 avril 2026 à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan COUDRAIS, Maire.
Date de la convocation : 8 avril 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Membres votants : 15
Présents : M. Ronan COUDRAIS, Maire, Mme Sylvie MONNIER, M. Jean-François CLAIRON, Mme Elodie HAMON, M. Yves PAPAIL, adjoints.
M. Stéphane BELLESOEUR, Mme Nadia CHEKKAT, Mme Johanna LE CLECH JOUBAIRE, M. Alain MOREL, Mme Florence PAVOINE, Mme Solédane DEGLI-ESPOSTI, Mme Véronique BOUGEARD
Pouvoir : Gwendolyne BOULOT à Sylvie MONNIER, Lucien COMBES à Alain MOREL, Jean-François COUROUSSE à Jean-François CLAIRON
Secrétaire de séance : Elodie HAMON

****

OBJET : FINANCES – TAUX D'IMPOSITION SUR LES MENAGES

Annule et remplace la précédente délibération n°29 du 17 avril 2026 pour erreur matériel : absence de mention des articles du code général des impôts.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts

Monsieur Ronan COUDRAIS, adjoint, présente les taux d'imposition qui sont actuellement en vigueur sur la commune :

Taxes	**Taux 2025**
Taxe foncière bâtie	39,90
Taxe foncière non bâties	50,50
Taxe d'habitation	16,00

Il est proposé au conseil municipal de garder les mêmes taux pour l'année 2026.

****

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VOTER** les taux suivants :
  Taxe foncière bâti : 39,90
  Taxe foncière non bâtie : 50.50
  Taxe d'habitation : 16.00

RESULTAT DU VOTE	
Votants =	15
POUR ……..	15
CONTRE …….	0
ABSTENTION ……	0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ronan COUDRAIS

Certifiée exécutoire :
- Compte tenu de sa transmission à la Préfecture le : 27 avril 2026
- De l'affichage le : 27 avril 2026